

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 09

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 12 septembre 2012 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Pakula

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 27 juin 2012
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Election d'un conseiller dans une Commission
 - 3.1. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Alain Pakula (UDC), démissionnaire (art. 33 RCC)
 - 3.2. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Alain Pakula (UDC), démissionnaire (art. 33 RCC)
 - 3.3. Nomination d'un délégué suppléant à la Commission de gestion de la CIEHL en remplacement de Mme Sandra Martin (UDC), démissionnaire
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Réponse de la Municipalité aux interpellations
 - 5.1. Réponse municipale N° 2 à l'interpellation de M. Gilbert Vernez « Aménagement de jardins familiaux à La Faraz »
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 11/2012 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 270'000.-- pour l'aménagement de la place des Anciens-Fossés et de ses alentours
 - 6.2. Préavis municipal N° 12/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 133'000.-- pour la tranquillisation du chemin de la Paisible et l'aménagement d'un trottoir et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour apaiser la Paisible »
 - 6.3. Préavis municipal N° 13/2012 – Réponse au postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »
 - 6.4. Préavis municipal N° 14/2012 – Chalet de Fontana-David (chalet du haut) – réfection de la toiture
7. Préavis-Rapport
 - 7.1. Préavis municipal urgent N° 10/2012 et rapports majorité/minorité de la commission - Demande de crédit de Fr. 430'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège des Mousquetaires
8. Rapports
 - 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet »
9. Communications municipales
 - 9.1. Communication N° 21/2012 – Décompte final rue du Château 24
 - 9.2. Communication N° 22/2012 – Vernissage de l'exposition Anciens-Fossés
 - 9.3. Communication N° 23/2012 – Séances du Conseil communal en décembre
10. Propositions individuelles et divers

Appel

61 présents sur 82 membres élus.

Excusé(e)s : Anne-Marie Arnaud – Michel Bonvoisin – Michel Culand – Luigi Gambardella – Bernard Lavanchy – Lionel Martin – Nicolas Mattenberger – Daniel Meyer – Pierre-André Oberson – Eric Petitpierre – Christiane Rithener – Rita Schyrr-Borin – Didier Stauber – Roger Urech – Jacques Vacheron – Alice Voellmy – Richard Voellmy – Isabelle Wenger – Emmanuelle Wyss

Absent(e)s : Catherine Morel – Jean-Pierre Zoller

M. le Président ouvre cette première séance de l'année 2012-2013 en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue au public ainsi qu'à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter au mieux nos débats.

Il s'adresse ensuite à l'assemblée en ces termes :

« Permettez-moi, alors de nos vacances d'été... politiques sont finies, de vous souhaiter à toutes et à tous une législature heureuse et fructueuse, dans l'intérêt premier des citoyennes et citoyens de notre belle commune. Je formule le vœu que les débats qui animeront nos séances plénières soient passionnants, voire même parfois passionnés, mais qu'ils restent – dans l'intérêt de tous – dans les limites de la bienséance et du fair-play. Je ne doute pas, même si l'on ne partage pas tous les mêmes idées, que l'on soit toujours capable de les défendre avec respect et dignité, se souvenant que derrière l'idée ou la proposition de l'autre, il y a un conseiller communal en chair et en os qui mérite – par souci de ses électeurs déjà – notre considération. Je vous souhaite, je nous souhaite à tous et à toutes une belle législature. »

Ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter un point 8.2 - Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 9/2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, ainsi que deux communications municipales, sous points 9.4 et 9.5.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 27 juin 2012

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 27 juin 2012 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Lettres de Mme S. Winkler (S) et de M. N. Masserey (UDC) annonçant leur démission respective du Conseil communal. Mme S. Martin (UDC) ayant, elle, quitté la commune, elle est réputée démissionnaire. Il sera procédé au remplacement de ces trois personnes lors de la prochaine séance.

M. le Président rappelle les votations fédérales qui auront lieu le 23 septembre prochain.

3. Election d'un conseiller dans une Commission

3.1. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Alain Pakula (UDC), démissionnaire (art. 33 RCC)

La candidature de M. A. Rime est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Adrien Rime est nommé membre à la Commission des Finances.

3.2. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Alain Pakula (UDC), démissionnaire (art. 33 RCC)

La candidature de M. A. Rime est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Adrien Rime est nommé membre à la commission de recours en matière d'impôts.

3.3. Nomination d'un délégué suppléant à la Commission de gestion de la CIEHL en remplacement de Mme Sandra Martin (UDC), démissionnaire

La candidature de M. Y. Ziehli est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Yohan Ziehli est nommé délégué suppléant à la Commission de gestion de la CIEHL.

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. M. J.-Y. Schmidhauser annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Chauffage à distance urbain : monopole ou open source ? ».

4.2. M. Ch. Anglada annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'un postulat intitulé « Pour la biodiversité de nos jardins ».

4.3. M. R. Onrubia annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Chèque famille, un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire ».

5. Réponse de la Municipalité aux interpellations

5.1. Réponse municipale N° 2 à l'interpellation de M. Gilbert Vernez « Aménagement de jardins familiaux à La Faraz »

M. G. Vernez ne se dit pas rassuré par la réponse de la Municipalité, n'arrivant pas à savoir si sa lecture présage d'une réponse entièrement positive, ou pleinement négative. Ce dossier date de l'an 2003. Il avait été adopté, en son temps, à la quasi-unanimité du Conseil. Actuellement, il y a toujours une liste d'utilisateurs qui désirent cultiver un coin de jardin. Le coût de l'aménagement d'un jardin familial paraît dérisoire. Les conditions pour construire une villa semblent finalement plus simples que celles pour l'aménagement de jardins familiaux ! Verra-t-on un jour des tomates mûrir sur la parcelle de la Faraz ? Quand est-ce qu'il pourra féliciter la Municipalité pour l'aménagement de ces jardins ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

6. Préavis

6.1. Préavis municipal N° 11/2012 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 270'000.-- pour l'aménagement de la place des Anciens-Fossés et de ses alentours

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Gérald Helbling
<u>Membres</u> :	PLR	Anthony Abbott - Olivier Martin
	SOCIALISTE	Etienne Balestra - Anne-Marie Arnaud
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC+ Ind.	Anne Lachat Baechler

6.2. Préavis municipal N° 12/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 133'000.-- pour la tranquillisation du chemin de la Paisible et l'aménagement d'un trottoir et réponse à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour apaiser la Paisible »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Didier Carron
<u>Membres</u> :	PLR	Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Nicole Rivet - Serge Overney
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC+ Ind.	Willy Buehlmann
	VERTS	Alexis Brasseur

6.3. Préavis municipal N° 13/2012 – Réponse au postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	François Bercher
<u>Membres</u> :	PLR	Rita Schyrr - Patrice Wenger
	SOCIALISTE	Michel Bloch
	UDC	Adrien Rime
	PDC+ Ind.	Jean-Pierre Schwab
	VERTS	Roberto Carbonell

6.4. Préavis municipal N° 14/2012 – Chalet de Fontana-David (chalet du haut) – réfection de la toiture

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Yohan Ziehli
<u>Membres</u> :	PLR	Antoinette de Gautard - Jacques Vacheron
	SOCIALISTE	Raphaël Onrubia - Gilbert Vernez
	PDC+ Ind.	Margareta Brüssow
	VERTS	Geneviève Pasche

7. Préavis-Rapport

7.1. Préavis municipal urgent N° 10/2012 et rapports majorité/minorité de la commission - Demande de crédit de Fr. 430'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège des Mousquetaires

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Jacques Devenoge

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Nicolas Masserey

M. le Président indique que le groupe UDC a pris la décision de retirer le rapport de minorité.

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées, à une large majorité (onze abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal urgent N° 10/2012,
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du collège des Mousquetaires ;
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 430'000.–, à passer par le débit du compte N° 9143.063.00 " Installation photovoltaïque collège des Mousquetaires " ;
- de prendre note que le montant de Fr. 27'000.– relatif à l'étude de faisabilité et au crédit d'étude de l'installation est compris dans le présent préavis ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir partiellement ce crédit pour un montant de Fr. 130'000.– par le compte N° 9280.003.00 "Affecté – Energies renouvel. dévelop. dur. doté à ce jour de Fr. 157'076.– ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir le solde de ce crédit, soit Fr. 300'000.–, sur une période de 20 ans, soit Fr. 15'000.– par année, par le même compte N° 9280.003.00 " Affecté – Energies renouvel. dévelop. dur. " ;

- d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 18'000'000.– ;
- d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulé " Bâtiments communaux, du soleil à revendre ".

8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet »

Rapporteur : M. Alexis Brasseur

M. le Syndic revient sur les deux vœux, l'inquiétude et le souhait formulés par la commission. Pour ce qui est des vœux, la Municipalité inclura à la réflexion du programme de rénovation du Château la question de la création d'un espace « Courbet » en son sein et celle de sa cohabitation avec le Musée suisse du Jeu, même s'il faut bien admettre que Gustave Courbet était plus connu comme grand buveur que comme grand joueur !

Pour ce qui est du jumelage, il est clair qu'après 30 ans, l'ère des pionniers touche à sa fin et que ce jumelage, comme bien d'autres, ne peut subsister dans la durée en s'appuyant uniquement sur les forces de l'administration communale. L'engagement d'une coordinatrice culturelle va dans ce sens, comme l'engagement depuis plusieurs années en la matière de notre secrétaire municipal adjoint. Pour 2013, il revient à notre commune, après celle d'Ornans cette année, de fêter le 30^e anniversaire de ce jumelage. Un programme spécifique est actuellement en préparation et une somme sera inscrite à cet effet au budget communal. Le budget global pour cet anniversaire est estimé à ce jour à fr. 25'000.–.

En ce qui concerne la manifestation « A la manière de Courbet », précisons que cette manifestation, qui certes dispose d'un soutien financier et logistique de la commune, est d'abord une manifestation organisée par l'ARVA. Après trois éditions, le nombre des peintres amateurs est tout à fait comparable à celui des participants à Ornans qui, elle, existe depuis plus de 20 ans. La Municipalité ne partage donc pas l'avis de la commission qui estime que la manifestation ne rivalise pas avec celle d'Ornans. Ce jugement est également contre-productif par rapport au but recherché, car c'est le meilleur moyen de décourager nos partenaires de l'ARVA que de ne pas reconnaître leur investissement, leur travail et leurs mérites.

Quant à la réalisation d'un sentier Courbet, il est évident qu'au minimum celui-ci devra passer par l'inscription d'un montant spécifique au budget de la commune, voire un préavis au Conseil. La Municipalité reste cependant dubitative concernant la remarque de la commission indiquant que ce sentier ne devrait pas comprendre de mobilier urbain (podiums, totems, panneaux, inscriptions, statue ou autres). En effet, à moins d'être entièrement virtuel, il sera difficile de rendre ce sentier visible, de le mettre en valeur et d'attirer des visiteurs.

Finalement, il tient à remercier la commission et le Conseil de l'intérêt manifesté à l'égard de la valorisation de la présence de Gustave Courbet dans notre commune et de sa volonté de voir nos relations perdurer avec la commune d'Ornans. C'est une manière fort plaisante d'honorer celles et ceux qui sont à l'origine et font vivre ce jumelage depuis trente ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Avant de lire les conclusions de son rapport, M. A. Brasseur indique qu'il a eu l'occasion de visiter cette maison avec la motionnaire et de rencontrer l'agent immobilier chargé de la vente. Cette bâtisse n'est toujours pas vendue. D'autre part, il indique que Mme M. Keller n'a pas, contrairement à ce qui est écrit en page 2 du rapport, considéré que le budget attribué à la bibliothèque était inadéquat. De plus, il est à noter que la commission a rejeté non pas la motion en elle-même, mais bien sa prise en considération.

M. K. Egli remarque qu'aussi intéressantes que soient ces considérations, la discussion était close. Le Conseil doit donc se prononcer sur les conclusions qui lui ont été présentées, puisqu'aucun amendement n'a été déposé.

Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu la motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet »,
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de cette motion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération de la motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet » et de la considérer comme réglée.

- 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 9/2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera

Rapport lu par M. Didier Carron

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (cinq abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2012 du 27 juin 2012,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de reconnaître l'intérêt public régional et d'adopter le principe du financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, tel qu'exposé dans le préavis municipal.

9. Communications municipales

- 9.1. Communication N° 21/2012 – Décompte final rue du Château 24
- 9.2. Communication N° 22/2012 – Vernissage de l'exposition Anciens-Fossés
- 9.3. Communication N° 23/2012 – Séances du Conseil communal en décembre
- 9.4. Communication N° 24/2012 – Construction du parking des Remparts sous la place des Anciens-Fossés
- 9.5. Communication N° 25/2012 – Projet de chauffage à distance par pompage de l'eau du lac

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

* * * * *

M. le Syndic indique que le règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz, adopté par le Conseil en date du 21 mars, a été approuvé par la cheffe du Département de l'intérieur le 6 août dernier. Le délai référendaire étant échu, le règlement peut donc entrer en force. L'Office de stationnement de Police Riviera a maintenant la charge de piloter l'étude de la future politique de stationnement et de faire des propositions en la matière à la Municipalité. Pour l'aider dans cette tâche complexe et sensible, la Municipalité mandatera un bureau externe spécialisé. Les frais concernant ce mandat seront portés au budget 2013 de la commune. Un montant approximatif de fr. 30'000.– était mentionné dans le préavis 2/2012 pour l'étude, l'analyse, le traitement des données et diagnostic, la génération de variantes, puis la mise en œuvre.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Président demande qu'une liste des membres du Conseil communal mise à jour soit jointe au prochain envoi.

Mme M. Adank était intervenue il y a une année environ pour demander si la Municipalité pouvait examiner la possibilité d'utiliser de la vaisselle recyclable ou compostable lors de manifestations et événements qui se déroulent à La Tour-de-Peilz et que l'on augmente aussi les points de collecte pour les bouteilles et cannettes jetables. Il ne lui semble pas avoir vu de grande amélioration depuis. La Municipalité s'est-elle penchée sur la question ?

M. le Syndic indique que l'administration doit effectivement encore regarder ce qui a été mis en place à Vevey, qui a maintenant un système de vaisselle recyclable. Il faudra également étudier la chose avec les sociétés locales, puisque ce sont elles qui sont en première ligne dans la plupart de nos manifestations d'importance. La question des points de collecte lors des manifestations sera elle aussi examinée.

Mme G. Pasche constate que différents documents sont parvenus aux conseillers suite à la consultation publique sur le projet d'agglomération, ce qu'elle a vivement apprécié. Cinq thèmes traduisent de fortes attentes de la part des habitants et associations d'usagers :

- le chantier « paysage-environnement » à engager rapidement,
- le secteur du Haut-Lac avec l'accessibilité au futur hôpital de Rennaz,
- le secteur de La Veyre-Fenil et son développement,
- les questions de stationnement (concept, mesures),
- la prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les déplacements.

L'Etat enjoint aujourd'hui les communes à préparer la mise en œuvre des mesures du plan d'agglomération, ceci même si nous ne connaissons pas encore la réponse de la Confédération. Comment la Municipalité a-t-elle prévu de provisionner, sur le plan financier, les mesures à venir ? Quelles mesures concrètes va-t-elle développer pour répondre aux objectifs prioritaires définis par l'Etat ?

Parmi ces priorités, il est question du paysage-environnement. Que recouvre cette appellation ? Est-ce qu'elle comprend le chantier de La Veyre et l'entre-deux paysager ou d'autres choses ? Si elle inclut la préservation de l'entre-deux paysager, quelles conséquences cela aura-t-il pour La Tour-de-Peilz ? Quelles seront les zones qui resteront non constructibles ?

La question de la mobilité douce (réseau piétonnier et cyclable) et de sa continuité entre les villes va-t-elle se limiter aux rues du bas des villes ou peut-on espérer que certaines voies existeront à mi-hauteur ? Enfin, dans le cadre du développement de l'accessibilité à l'hôpital de Rennaz, les 1,7 millions de budget spécifique qui lui seront assignés vont-ils suffire à couvrir tous les frais ? Si non, quelle sera la participation qui sera demandée aux communes comme La Tour-de-Peilz ?

Consciente de l'ampleur des questions et de l'importance du sujet, il lui semble opportun que la Municipalité trouve une modalité qui permette aux conseillers d'être orientés plus en détail sur l'état d'avancement des travaux du projet d'agglomération, en y incluant la réponse aux questions suscitées. Elle propose donc que la Municipalité organise une information sur ce sujet.

Mme M. Keller aimerait tout d'abord féliciter et remercier l'auteur et le réalisateur de LaTourinfo pour le soin qu'ils apportent régulièrement à l'information de la population via, entre autres, ce bulletin qu'elle trouve très bien fait.

Le nouvel aménagement de la gare prend belle allure suite aux travaux effectués par les CFF, mais aussi grâce aux efforts pérennes des jardiniers de la commune. Elle s'étonne toutefois que la surélévation des quais ne fasse pas partie de ces travaux. Est-elle prévue ? Si oui, à quelle échéance ?

M. le Syndic indique que la Municipalité se renseignera auprès des CFF, propriétaires de la gare et donc maîtres du calendrier, pour savoir ce qui est prévu.

M. M. Bloch donne quelques informations au sujet de la Semaine de la mobilité, à laquelle La Tour-de-Peilz ne participe pas cette année. Il y a la possibilité de gagner un vélo électrique. Une bourse aux vélos est prévue sous la Grenette le samedi 22 septembre. Et pour se familiariser avec les interfaces CFF ou VMCV, qui peuvent paraître complexes pour certains, un cours gratuit sera également offert. Des informations peuvent être obtenues par le biais du site internet ou du flyer qu'il tient à la disposition de ceux qui le désirent.

M. Y. Ziehli indique que, suite à la démission de M. N. Masserey, la présidence ad interim de l'UDC de La Tour-de-Peilz est reprise par M. A. Pakula, jusqu'à la nomination d'un nouveau président. Quant au groupe UDC, c'est lui-même qui en assurera dorénavant la présidence.

M. Ch. Anglada, constatant que l'écologie n'est pas l'apanage des Verts, souhaite annoncer que le 10^{ème} anniversaire de LaRevueDurable est fêté par un numéro qui fait une bonne synthèse des principaux enjeux au niveau du développement durable. Il indique également que le premier numéro du bimestriel Moins !, journal romand d'écologie politique, vient de paraître. Il est disponible dans les kiosques.

M. J. Devenoge constate que dans notre commune, comme dans d'autres du district, les chaussées se dégradent rapidement, sous l'effet secondaire des travaux des services industriels. Le préavis 14/2011 indique que « le revêtement bitumeux a perdu de son homogénéité du fait des nombreuses interventions des divers services industriels et des collecteurs ». Il n'a jamais été fait état, dans ce dossier, de travaux à Cressire et sur l'avenue des Alpes, d'où sa surprise de voir des travaux effectués à cet endroit. Devant l'entreprise Schyrr, un nouveau revêtement a été posé au mois d'avril, et moins de quatre mois après des fouilles ont été effectuées au même endroit. Idem à Cressire, où le tapis posé il y a deux ou trois ans a été ouvert cette semaine par deux fouilles successives. Le giratoire des Baumes a subi le même sort, cette fois dans le cadre privé puisqu'il s'agit d'une construction. Il y a visiblement absence de coordination entre les services communaux et les services industriels qui ont, semble-t-il, la liberté d'ouvrir les chaussées sans consulter la commune. Qu'en est-il et les choses vont-elles changer ?

La Municipalité répondra ultérieurement à cette question.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que les travaux du parking sous la place des Anciens-Fossés vont commencer. Il était prévu que la nouvelle société du parking des Remparts soit au bénéfice d'un droit de superficie accordé par la commune. Il semble que les droits de superficie soient de la compétence du Conseil communal. N'ayant pas souvenir que l'on ait voté sur cet objet, il aimerait savoir ce qu'il en est.

Mme Ch. Hausherr de Maddalena a distribué sur les chaises un flyer concernant une exposition temporaire consacrée au compositeur et chef d'orchestre Igor Markevitch qui se tient au Château de Chillon, dans le cadre du Septembre musical, du 25 août au 28 octobre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Pakula

C. Dind